



10 avril 2024

---

## Procédure de consultation

# sur la révision totale de l'ordonnance sur la maturité professionnelle (OMPr) et sur le plan d'études cadre (PEC MP) ainsi que sur la Stratégie pour la maturité professionnelle des partenaires de la formation professionnelle et de swissuniversities

A retourner **jusqu'au 24 juillet 2024** au plus tard à [vernehmlassungen-bm@sbfi.admin.ch](mailto:vernehmlassungen-bm@sbfi.admin.ch)

---

Veillez utiliser ce formulaire-réponse pour nous transmettre votre prise de position. Vous nous faciliterez l'évaluation des prises de position en respectant les points suivants :

- Veuillez rédiger vos commentaires de manière si possible concise / sous forme de mots-clés.
- Ne copiez pas de passages entiers des documents, mais indiquez simplement le numéro de l'article et du paragraphe pour l'ordonnance, ou la page, le chapitre, la section ou la phrase concernée pour le plan d'études cadre
- Vous pouvez agrandir les tableaux ci-dessous en fonction du nombre et de la longueur de vos avis.
- Envoyez-nous votre prise de position sous forme électronique (WORD et PDF).
- Prenez connaissance du délai de la procédure de consultation (24.07.2024)

Nous vous remercions de votre coopération.



## **Prise de position de:**

**Nom / organisation : Fédération des Entreprises Romandes (FER)**

**Adresse, lieu : Rue de Saint-Jean 98 – 1204 Genève**

**Personne de contact: Frank Sobczak, Directeur Formation FER Genève**

**Téléphone : 058 715 31 87**

**Courriel : frank.sobczak@fer-ge.ch**

**Date : 17 juin 2024**

## **1) Remarques générales**

La FER salue cette révision qui permet, non seulement, de présenter la maturité professionnelle de manière cohérente, mais aussi d'énoncer l'ensemble des conditions scolaires d'accès aux hautes écoles spécialisées (HES). La maturité professionnelle fédérale devrait, dès lors, être renforcée sur les plans tant national qu'international.

### **Plan d'études cadre unique :**

L'unification des quatre programmes d'études cadres existants par un seul plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP) est également saluée. Cela permet une meilleure cohérence de la maturité professionnelle en fonction des branches et des secteurs d'études.

Cependant, la FER accorde une attention particulière au **risque de compréhension** : la transition vers un plan d'études cadre unique peut entraîner une complexité accrue pour les enseignants et les étudiants. Un accompagnement des partenaires concernés est à prévoir pour une adoption uniforme à cette approche unifiée et à ces exigences.



### Conditions d'accès aux hautes écoles spécialisées (HES) :

L'OMPr révisée énonce désormais plus clairement l'ensemble des conditions scolaires d'accès aux HES. Elle garantit également, par l'intégration des HES dans le processus d'édiction des plans d'études, une meilleure cohérence avec leur plan d'études. Cependant, les programmes de formation devront s'aligner sur le nouveau PEC MP.

La FER porte, néanmoins, une attention particulière aux anciens programmes d'études cadres qui sont spécifiques à chaque domaine professionnel, afin de ne pas perdre **cet aspect de différenciation** entre les secteurs/branches de qualification. Avec le PEC MP unique, le risque, à terme, d'une perte de spécificité est identifié par la FER, ce qui pourrait ne pas convenir à tous les étudiants, ni aux différents secteurs économiques.

### Intégration des TIC :

La FER salue et encourage la volonté d'introduction de nouvelles méthodes de formation, telles que le blended learning, l'éducation au niveau de l'utilisation des intelligences artificielles, qui permettra aux étudiants de bénéficier d'une approche plus flexible et adaptée à leurs besoins individuels et à ceux de l'économie. Le recours aux nouveaux moyens de communication favorisera également une meilleure interaction entre les enseignants et les apprenants, renforçant ainsi l'apprentissage collaboratif, compétence indispensable pour leur employabilité future. Une attention devra être portée quant aux exigences demandées aux enseignants qui devront intégrer ces nouveaux moyens d'enseignement.

## 2) sur l'Ordonnance sur la maturité professionnelle (OMPr)

<i>art.</i>	<i>al.</i>	<i>let.</i>	<i>Commentaires / remarques / éventuelle proposition de modification</i>	<i>Éventuels commentaires sur le rapport explicatif</i>

## 3) sur le Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP)

*Information: l'introduction du plan d'études cadre mentionne brièvement les adaptations effectuées. Pour faciliter l'orientation, toutes les adaptations et tous les ajouts sont surlignés en jaune.*

<i>Page</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Commentaires / remarques / éventuelle proposition de modification</i>



#### 4) sur la Stratégie pour la maturité professionnelle

<b>Stratégie pour la maturité professionnelle</b>	<b>Commentaires / recommandations concernant le texte introductif «Stratégie pour la maturité professionnelle»</b>
	<i>Pas de commentaires</i>

<b>Nr. Raison d'être</b>	<b>Commentaires / recommandations concernant le texte «Raison d'être de la maturité professionnelle»</b>
	<i>Pas de commentaires</i>

<b>Nr. des lignes directrices</b>	<b>Commentaires / recommandations concernant le texte «Lignes directrices pour la maturité professionnelle»</b>
8	<i>La volonté et l'encouragement d'intégrer l'enseignement professionnel et la maturité professionnelle sur un maximum de deux jours visent à préserver le temps, la pertinence et la valeur de la formation pratique.</i>
9	<i>L'importance de rappeler les fondamentaux et la raison d'être des Hautes Écoles Spécialisées (HES) est soutenue par la FER. Les HES doivent demeurer le prolongement de la formation initiale professionnelle et, par conséquent, valoriser cette voie de qualification. Il est essentiel de prévenir tout biais qui ferait des HES une alternative aux maturités gymnasiales dans le cursus universitaire naturel.</i>